



# PRÉLUDES POLONAIS

9 départs en 2025

8 jours / 7 nuits

À partir de 1 290€

*minimum 4 - maximum 45 participants*



## Les points forts de ce séjour

- Un programme **complet** et **responsable**
- Visite de **villes emblématiques** : Varsovie, Cracovie et Gdansk.
- Immersion dans l'histoire avec la visite du camp d'**Auschwitz-Birkenau**.
- Expérience unique dans la **mine de sel de Wieliczka**.
- Découverte de plusieurs sites **classés au patrimoine mondial de l'UNESCO**.



### En option *(facultative avec supplément)*

#### Deux expériences musicales :

- Concert de musique de Frédéric Chopin avec un verre de bienvenue
- Dîner folklorique polonais accompagné de musiciens et danseurs à Cracovie

Pour plus d'informations, veuillez nous consulter.





## LE PROGRAMME

### JOUR 1 : FRANCE - VARSOVIE

Départ de la France. Arrivée à Varsovie. Accueil et transfert à l'hôtel. Installation. Dîner libre et nuit.

### JOUR 2 : VARSOVIE – GDANSK

Petit déjeuner.

½ journée consacrée à la visite guidée de Varsovie, capitale martyre entièrement rebâtie selon les plans d'époque après sa destruction durant la Seconde Guerre mondiale, grâce à la volonté exceptionnelle de ses habitants. Promenade dans la vieille ville (Stare Miasto), si minutieusement reconstituée qu'elle a été inscrite à titre exceptionnel en tant que seule reconstitution au monde sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Découverte de la place du marché avec sa Sirène, symbole légendaire de la ville. Puis, passage par la voie royale, promenade la plus célèbre et la plus prestigieuse de la capitale, où se situent plusieurs édifices et mémoriaux historiques.

Déjeuner libre.

Dans l'après-midi, départ pour Gdansk, jadis le plus grand port de la Hanse sur la Baltique.

Arrivée, installation à l'hôtel, dîner et nuit.

### JOUR 3 : GDANSK – MALBORK – GDANSK

Petit déjeuner.

Le matin, visite de la vieille ville de Gdansk. Vous passerez par la Rue Longue et le Long Marché, la Fontaine de Neptune, l'hôtel de ville, la Cour d'Artus, l'église Notre-Dame, la grue médiévale... Ensuite, visite de la cathédrale d'Oliwa, cette cathédrale de Sainte-Trinité a été construite comme un sanctuaire cistercien au XIIIe siècle. Après un grand incendie, elle a été restaurée dans un style gothique. L'intérieur a été habillé de luminaires baroques que nous pouvons admirer aujourd'hui. Vous assisterez à un mini concert d'orgue (environ 30 minutes).

Déjeuner en ville.

Départ pour Malbork et visite du château teutonique, un des plus importants châteaux médiévaux en Europe, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le château de Malbork est l'exemple le plus complet et le plus élaboré de château gothique en briques bâti dans le style caractéristique et unique de l'ordre teutonique, qui évolua indépendamment des châteaux contemporains de l'Europe occidentale et du Proche-Orient.

Retour à Gdansk. Dîner et nuit.

### JOUR 4 : GDANSK – TORUN – VARSOVIE

Petit déjeuner.

Route vers Torun. Lovée sur la rive droite de la Vistule, blottie dans ses remparts, Torun dégage une impression de sérénité. Fière d'avoir vu naître le célèbre astronome Copernic, elle s'enorgueillit aussi de son passé de port de la Hanse dont les greniers étaient toujours pleins. C'est grâce à la richesse de son patrimoine architectural que la ville a été classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. Découverte de la ville, très belle cité médiévale qui conserve le plus important ensemble de style gothique en Pologne. La cité, magnifiée par les eaux de la Vistule, a conservé le charme et le caractère hanséatique grâce à ses murailles rouges et ses bâtiments anciens : l'Hôtel de Ville, très bel exemple de la richesse passée de la ville. Ce bâtiment monumental, de style gothique, est construit en forme de quadrilatère, la maison natale (extérieur) et la fontaine de Nicolas Copernic, cœur névralgique de la ville, la « tour penchée » qui entourait l'ancienne porte d'entrée de la ville à l'époque médiévale, la « maison sous l'étoile » construite en 1697, qui offre une

façade très particulière, la rue Szeroka, grande rue piétonne et cœur de l'animation de la ville, les fortifications gothiques, de couleur rouge. Déjeuner en ville.

Dans l'après-midi route vers Varsovie. Arrivée, transfert à l'hôtel et installation. Dîner libre et nuit.

**En option (facultative avec supplément) :** dans la soirée, concert de musique de Frédéric Chopin avec un verre de bienvenue

### JOUR 5 : VARSOVIE - CRACOVIE

Petit déjeuner.

Transfert à la gare et départ en train rapide à destination de Cracovie (environ 02h10 de trajet en 2eme classe).

Arrivée, transfert et déjeuner en ville.

Dans l'après-midi, visite de l'impressionnante mine de sel de Wieliczka, monument unique au monde inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Elle fait partie des plus vieux établissements d'exploitation qui entraîne les visiteurs dans un dédale étonnant de galeries taillées dans le sel, de chapelles remarquablement décorées, de lacs souterrains et de chambres contenant des sculptures uniques taillées à même la roche saline.

Dîner. Retour à Cracovie, installation à l'hôtel et nuit.

### JOUR 6 : CRACOVIE – AUSCHWITZ – CRACOVIE

Petit déjeuner.

Départ en direction Auschwitz. Visite du camp d'Auschwitz-Birkenau, lieu de commémoration et de réflexion sur les atrocités nazies lors de la Seconde Guerre mondiale. De 1940 à 1945, plus d'un million de personnes (principalement des Juifs) y seront exterminées. Monument historique et culturel majeur qui contribue au « devoir de mémoire », Auschwitz est inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Déjeuner et retour à Cracovie.

Dans l'après-midi, découverte du quartier juif Kazimierz avec entrée dans une synagogue, autrefois ville distincte proche de Cracovie qui a été admirablement préservée, elle est aujourd'hui unique en son genre. Ce quartier est l'une des plus grandes concentrations de monuments historiques et de souvenirs des cultures polonaise et juive. Plusieurs scènes de « La liste de Schindler » y ont été tournées.

Dîner et nuit à l'hôtel.

### JOUR 7 : CRACOVIE

Petit déjeuner.

Journée consacrée à la visite guidée de Cracovie, honorée du titre de ville européenne de la culture et dont le centre historique est inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Visite de la colline du Wawel, ancienne résidence des rois de Pologne, dominant la ville et gardé par le légendaire dragon de Cracovie. La colline du Wawel, l'un des lieux les plus importants de notre histoire, joue un rôle majeur dans la conscience polonaise. Depuis le règne du prince Casimir le Restaurateur (XIe siècle), Wawel fut le siège des monarques polonais. Au château du Wawel, ils ont résolu les problèmes politiques les plus cruciaux et y vécurent leurs drames personnels. La cour royale attirait les plus grands artistes et les esprits éclairés. Les rois polonais étaient couronnés et enterrés dans la cathédrale du Wawel. Au cours de cette visite, nous explorerons l'intérieur de la cathédrale de style gothique dans laquelle se trouvent les sarcophages des rois et les tombeaux d'illustres polonais. Enfin, la cour du château du Wawel avec sa belle colonnade Renaissance restera longtemps dans votre mémoire. Cette visite est une occasion unique de s'émerveiller devant l'architecture de



premier ordre de différentes époques – du début du Moyen Âge au XIXe siècle – et d'entendre les histoires les plus fascinantes associées à la colline du Wawel.

Déjeuner dans un restaurant traditionnel.

Promenade dans la vieille ville qui a échappée aux désastres de la Seconde Guerre mondiale et dont tous les monuments ont été sauvegardés. Passage par la place du marché (Rynek Główny), place médiévale la plus vaste d'Europe où se dresse la magnifique Halle aux Draps. Puis découverte de la célèbre université Jagellonne dans laquelle étudièrent Nicolas Copernic et le pape Jean-Paul II. Visite de la magnifique basilique Notre-Dame : de style gothique, elle est particulièrement réputée pour son célèbre retable médiéval unique, œuvre du sculpteur nurembergeois Wit Stwosz.

Dîner libre. Nuit à l'hôtel.

**En option (facultative avec supplément) :** Dîner folklorique accompagné d'un groupe de musiciens.

## JOUR 8 : CRACOVIE - FRANCE

Petit déjeuner.

Transfert à l'aéroport de Cracovie en fonction des horaires d'avion et départ. Vol vers la France.

*Pour des raisons indépendantes de notre volonté, l'ordre des visites, le lieu des nuitées et le sens du circuit peuvent être modifiées. Une visite peut être remplacée ou inversée par une autre sans préavis. Le temps libre peut être utilisée pour réaliser une visite non effectuée pour des raisons techniques.*

## LE PRIX

Date de départ	Prix / personne à partir de ... au départ de Paris
Mardi 8 avril	1 290 €
Mardi 13 mai Mardi 3 juin	1 390 €
Mardi 10 juin Mardi 22 juillet Mardi 5 août	1 490 €
Mardi 9 septembre Mardi 23 septembre	1 390 €
Mardi 7 octobre	1 290 €

**Il est également possible de partir directement depuis certaines villes de provinces.**

*Pour plus d'informations, veuillez nous consulter !*

### Le prix comprend

- Le transport aérien France / Varsovie – Cracovie / France sur vols Air France, LOT, Swiss Airlines, EasyJet, Lufthansa ou autre compagnie européenne
- Les taxes aéroport et frais de service : 265€ (au 21 janvier 2025, montant révisable) de Paris et province dont 135 € non remboursables en cas d'annulation (frais de services, YQ, etc.)
- Les transferts aéroport / hôtel / aéroport
- Le logement en hôtels 3\* NL avec petit déjeuner buffet, en chambre double/twin
- La pension complète du petit déjeuner du jour 2 au petit déjeuner du jour 8 (sauf 3 repas)
- Visites et excursions mentionnées au programme avec guides locaux
- Les droits d'entrée sur les sites suivants : la cathédrale d'Oliwa + concert d'orgue, le château teutonique à Malbork, la mine de sel à Wieliczka, le musée d'Auschwitz-Birkenau, une synagogue dans le quartier juif de Kazimierz, la cathédrale de Wawel, la basilique Notre-Dame
- Trajet en train grande vitesse Varsovie-Cracovie (2eme classe, NL)
- Souvenir de la mine de sel sera offert à chaque participant
- Les services d'un guide accompagnateur francophone pendant tout le séjour
- Les audioguides pendant les visites extérieures et intérieures (sous réserve de règlements interne de chaque site)
- Les services de nos correspondants locaux du 1<sup>er</sup> au dernier jour
- Le transport terrestre en autocar de grand tourisme
- Le bagage en soute : 1valise/personne – 15kg max.

### Le prix ne comprend pas

- Les boissons, les pourboires éventuels au guide et au chauffeur et les dépenses personnelles
- Les repas libres mentionnés au programme (diners des jours 1 et 7, et déjeuner du jour 2)
- Les excursions et visites optionnelles
- Le supplément chambre individuelle
- Les assurances (facultatives) annulation, assistance, rapatriement et bagages sont à souscrire au moment de la réservation. Pour plus d'informations, nous consulter.

# INFORMATION STANDARD POUR DES CONTRATS DE VOYAGE À FORFAIT

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. ATC ROUTES DU MONDE sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, ATC ROUTES DU MONDE dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

## Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :

- Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.
- L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.
- Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.
- Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.
- Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifiée moins de vingt jours avant le début du forfait.

Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

- Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.
- Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.
- En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le

contrat moyennant le paiement de frais de résiliation appropriés et justifiées.

- Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.
- Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'non-exécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.
- L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.
- Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport

est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti.

ATC ROUTES DU MONDE a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès du Fonds Mutuel de Solidarité (FMS / UNAT - 8, rue César Franck - 75015 Paris). Les voyageurs peuvent prendre contact avec lui si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité d'ATC ROUTES DU MONDE.

Site Internet sur lequel il est possible de consulter la directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036240465&categorieLien=i>

## CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

L'ATC ROUTES DU MONDE est une association Loi 1901 dont le siège social est situé au 9 rue du Château Landon - 75010 PARIS et immatriculée au Registre ATOUT France sous le n° IM 075110072.

GARANT FINANCIER : FONDUS MUTUEL DE SOLIDARITE / UNAT - ASSUREUR DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE : HISCOX

### PRÉAMBULE

#### Absence de droit en rétraction

En application de l'article L.221-28-12° du Code de la Consommation, le droit de rétraction n'est pas applicable aux prestations de services d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée.

#### Application des Conditions de Vente

Les présentes conditions s'appliquent à tout achat de prestations (forfaits, séjour en résidences) élaborées, produites, appartenant et/ou vendues par L'ATC ROUTES DU MONDE et complètent le descriptif préalable des prestations mentionnant notamment les caractéristiques essentielles des prestations, en vertu de l'article R. 211-4 du Code du Tourisme.

Les présentes conditions s'appliquent uniquement à la vente des établissements en propriété et des voyages produits par L'ATC ROUTES DU MONDE et présentés dans son catalogue. Les séjours et voyages produits par d'autres organisateurs partenaires et les voyages de groupes constitués (Comités d'Entreprise, associations, groupes d'amis ...) font l'objet de conditions spéciales remises avant la conclusion du contrat.

« Voyageur » désigne les adhérents ou non-adhérents qui concluent le contrat avec L'ATC ROUTES DU MONDE ou bénéficient des prestations dudit contrat.

L'ATC ROUTES DU MONDE se réserve, avec l'accord du voyageur, la possibilité de modifier certaines des prestations proposées et signalées dans le descriptif remis au voyageur et notamment : les caractéristiques du voyage, le prix, les modalités de paiement, le nombre minimal de personnes requis pour la réalisation du séjour et les frais de résolution contractuels. La réservation d'un séjour et/ou d'un voyage implique d'accepter les présentes conditions particulières de vente. Une erreur d'impression est toujours possible. Nous attirons votre attention sur la déformation que subissent les bâtiments, chambres et piscines lorsque les photos sont prises au grand angle. Les photos sont publiées uniquement à titre d'illustration. Les surfaces des villas, appartements, mobil-homes, chambres, piscines, etc. sont approximatives et données à titre indicatif. Les travaux ou aménagements entrepris par les communes ou par des particuliers aux abords des sites loués ne sauraient engager notre responsabilité. Les informations touristiques sont données à titre indicatif, sur la base des renseignements fournis par les prestataires locaux. (Offices de tourisme, musées, monuments, piscines communales, établissements thermaux etc.).

### ADHÉSION ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'ATC ROUTES DU MONDE étant une Association loi 1901, une adhésion (bulletin d'adhésion fourni sur simple demande) est demandée à chaque premier séjour de l'année en cours (du 1er Janvier au 31 Décembre). Montant de l'adhésion : consulter la brochure ou le site internet de l'ATC. Son montant n'est jamais inclus dans les tarifs des séjours indiqués dans nos catalogues (sauf indication contraire). **Elle n'est jamais remboursée** sauf si l'annulation du séjour est du fait de L'ATC ROUTES DU MONDE. Les adhésions temporaires individuelles ne sont valables que pour la durée de la prestation. Les adhésions prises dans le cadre d'un séjour en groupe ne peuvent être prises en compte pour les réservations indivi-

duelles ou familiales.

Des frais de dossier seront facturés aux adhérents non cheminots. L'ATC se réserve le droit de refuser ou d'écarter la participation à ses activités de tout adhérent dont la tenue serait de nature à nuire à leur bon déroulement. Compte tenu des difficultés inhérentes à certains voyages, séjours ou circuits, et de l'autonomie physique et psychique qu'ils impliquent, nous indiquerons pour chaque voyage son adaptation ou non aux personnes à mobilité et autonomie réduites. D'autre part, certains voyages nécessitent quant à eux une bonne condition physique : cela fait l'objet d'une mention particulière dans le descriptif du programme. D'une manière générale, tous les voyageurs doivent s'assurer qu'ils sont médicalement (physiquement et psychiquement) aptes à voyager. Les personnes faisant l'objet de mesure de protection doivent obligatoirement être accompagnées. Nous nous réservons la possibilité de ne pas donner suite à toute demande d'inscription non adaptée avec les contingences du voyage.

### RÉSERVATIONS ET CONDITIONS DE RÉGLEMENT

#### Réservation

Toute demande de réservation peut se faire par téléphone, par correspondance, par e-mail et sur notre site internet.

La demande d'inscription doit être accompagnée d'un acompte représentant 30 % du montant global du séjour (sauf mention contraire). La réservation devient définitive à réception du premier acompte. A réception de celui-ci, une confirmation par mail ou par courrier vous sera adressée précisant le solde restant à payer. Ce solde devra être acquitté spontanément au plus tard trente jours avant la date de départ. En cas d'inscription moins de 30 jours avant la date de départ, la totalité du prix du voyage doit être acquitté. Nous n'adressons pas d'appel pour ce solde.

Les règlements peuvent s'effectuer en espèces, par chèque postal ou bancaire, par carte bleue, par virement bancaire, par paiement sécurisé sur le site internet, par chèques vacances (coupons ou dématérialisés) pour les destinations européennes. L'ATC ROUTES DU MONDE se dégage de toute responsabilité en cas d'erreur d'acheminement postal et de non réception d'un règlement. Il est conseillé d'utiliser un moyen sécurisé et garanti. Dans tous les cas, la réservation ne sera effective qu'à réception de l'acompte. Nous n'accusons pas réception des règlements.

Pour tout versement par correspondance, et quel que soit le moyen utilisé, il est recommandé de préciser le voyage ou le séjour auquel se rapporte ledit versement.

**ATTENTION :** Passés les délais ci-dessus indiqués, si nous n'avons pas reçu le règlement d'acompte ou de solde, nous considérerons la réservation comme annulée du fait du voyageur et appliquerons en outre les conditions d'annulation ci-dessous.

**Nota :** Pour les séjours en établissement de vacances, et pour des raisons de sécurité, le nombre de personnes arrivant en séjour ne pourra en aucun cas excéder le nombre de places du logement attribué ni le nombre de personnes mentionné sur le contrat.

Les prestations en supplément et non prévues dans le contrat de réservation, ainsi que les dépenses de nature personnelle sont à régler sur place avant la fin du séjour.

Pour toute demande ne pouvant être confirmée immédiatement lors de la réservation et nécessitant une réponse auprès du prestataire, un délai de réponse de 48h à 72h est nécessaire.

#### Dépôt de garantie

En formule locative, un état des lieux « entrant » sera effectué à l'arrivée, et il sera demandé un

chèque ou une empreinte carte bleue de caution (selon les destinations) dont le montant est indiqué dans le descriptif de chaque établissement. Il sera restitué en fin de séjour sous réserve que, lors de l'état des lieux « sortant », le matériel soit au complet et en bon état et que le logement soit laissé propre. Sinon dans le cas contraire, les frais appropriés pour la remise en état seront facturés en conséquence.

### CONDITIONS DE RÉALISATION

#### Nombre de participants

La réalisation de certains de nos voyages est soumise à un nombre minimum de participants. Si le nombre minimum de participants n'est pas atteint, le voyage pourra être annulé par L'ATC ROUTES DU MONDE avec remboursement sans frais sous 14 jours au plus tard, dans les délais suivants :

- 20 jours avant le début du voyage pour les voyages de plus de 6 jours

- 07 jours avant le début du voyage pour les voyages de 2 à 6 jours

- 48h avant le début du voyage pour les voyages de 2 jours au plus

#### Eventuelles modifications techniques

Les programmes organisés supposent l'existence de contrats passés à l'avance avec de nombreux prestataires (transporteurs, hôteliers) et ne peuvent garantir de ce fait qu'aucun inopérable technique ne viendra modifier après coup les données initiales (changement d'horaires imposé par une compagnie aérienne, changement de jour de vol impactant sur la durée du programme, changement ou réquisition d'hôtels, mais de catégorie similaire, déroulement ou inversion de visites selon jour et heure d'ouverture des sites et musées).

Lorsque ces modifications ont lieu avant le départ, l'adhérent déjà inscrit est prévenu par mail prioritairement, ou à défaut par courrier. En cas de modification d'un élément essentiel causée par un événement extérieur à l'ATC ROUTES DU MONDE, cette dernière prévoirait l'adhérent qui pourra, au choix, accepter la modification proposée ou résoudre son contrat sans frais, dans un délai de 8 jours. En cas d'absence de réponse dans le délai fixé, il est convenu que le voyageur accepte les modifications.

Lorsque ces modifications ont lieu pendant le voyage, seules les prestations prévues au programme qui ne seraient pas assurées ou qui seraient remplacées par des prestations de qualité inférieure donnent lieu à une réduction du prix et/ou à dédommagement. D'autre part, des retards d'avion, des modifications d'horaires et/ou des changements d'aéroport à Paris indépendants de notre volonté peuvent avoir lieu. Dans ce cas, les responsabilités de l'ATC s'effectuent selon les dispositions de l'article L.211-16 du Code du Tourisme et des conventions réglementant la responsabilité des transporteurs aériens dont les limites sont opposables à L'ATC ROUTES DU MONDE. L'ATC se réserve le droit de modifier ou d'inverser l'ordre des visites et excursions au programme, même en cours de déroulement, sans pour cela en altérer la qualité et le nombre.

### CONDITIONS TARIFAIRES

#### Calcul des prix

Le prix forfaitaire estimé des voyages et des séjours est fixé en fonction du nombre de nuitées, qui peut différer du nombre de jours total. Sont inclus dans la durée totale du voyage : le jour de départ (à partir de l'heure de convocation au lieu de rendez-vous), le jour de retour jusqu'à l'heure d'arrivée prévue. Si

voire voyage est avancé ou retardé en raison du transport aérien, l'ATC ROUTES DU MONDE ne peut se substituer aux manquements de la compagnie aérienne. Votre éventuelle indemnisation relèvera alors de la convention de Montréal.

#### Nos prix sont calculés sur la base d'un nombre minimum de participants, indiqué sur chaque programme de voyage.

#### Conditions de révision des prix

Tous les prix des voyages ont été calculés par rapport aux conditions économiques disponibles au 15 octobre de l'année N-1. Ils sont susceptibles d'être modifiés en fonction des fluctuations possibles des coûts de transport résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie, des redevances et taxes afférentes aux services de voyage imposées par un tiers, y compris les taxes touristiques et des taux de change en rapport avec le contrat (en référence aux articles L.211-12 et R. 211-8 & 9 du Code du Tourisme).

En cas de modification de l'une ou l'autre de ces données à la hausse comme à la baisse, l'ATC ROUTES DU MONDE se réserve le droit de modifier le prix de vente. L'ATC ROUTES DU MONDE notifiera la hausse à l'adhérent de manière claire et compréhensible sur un support durable, au plus tard 20 jours avant le départ. Le pourcentage de la variation de chaque paramètre s'appliquera sur la part du prix concernée et le contrat précisera les modalités de calcul.

En cas de hausse supérieure à 8%, le voyageur recevra dans les meilleurs délais une information claire, compréhensible et apparente, sur un support durable, relative à la hausse proposée et ses répercussions sur le prix, au délai de réponse du voyageur et aux conséquences de son absence de réponse quant à son choix entre l'acceptation de la modification ou la résolution du contrat. Dans ce dernier cas, le voyageur recevra le remboursement de tous ses paiements au plus tard 14 jours après la résolution du contrat.

Aucune contestation concernant le prix du voyage ne pourra être prise en considération au retour. Il appartient à l'adhérent d'apprécier avant son départ si le prix lui convient, en acceptant le principe qu'il s'agit d'un prix forfaitaire.

#### Les aides extérieures

Les Comités d'Entreprises, les CSE, les Services Sociaux, les Communes ou Etablissements Publics, et certaines entreprises attribuent des bourses ou des aides spécifiques. Nous pouvons les accepter sous certaines conditions précisées lors de l'élaboration du devis.

### DÉTAIL DES PRESTATIONS

Un descriptif accompagne chacun des programmes en énonçant la liste précise des prestations qui s'y attachent. Il convient donc de se référer au programme de chaque voyage concerné.

Ne sont jamais compris (sauf exception signalée sur les descriptifs voyages) : l'adhésion à l'ATC, l'assurance optionnelle, le supplément chambre individuelle, les boissons, les éventuelles nuits de transit et les pré- et post-acheminements avant/après voyage pour ceux résidant loin du lieu de départ.

**Transport aérien :** Conformément à notre obligation, nous vous informons que la liste européenne des compagnies aériennes interdites peut être consultée sur le site <https://ec.europa.eu/transport/modes/air/safety/air-ban>. Nous attirons votre attention sur le fait que les billets d'avion ne sont pas acceptés et perdent toute validité si les coupons n'ont pas été utili-





## CESSION DU CONTRAT

Le voyageur peut céder son contrat à un tiers. Il doit impérativement informer l'ATC Routes du Monde de la cession du contrat par tout moyen permettant d'en accuser réception moyennant un préavis raisonnable et au plus tard 7 jours avant la date de début du voyage, en indiquant précisément le nom et l'adresse du cessionnaire et du participant au voyage, et en justifiant que celui-ci remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le séjour ou le voyage.

Le cédant ou le cessionnaire seront solidairement responsables du paiement d'un éventuel solde du prix ainsi que des frais supplémentaires occasionnés par cette cession, et devront acquitter les frais prévus à l'article 5.4 ci-dessus, correspondant à la modification apportée aux prestations de forfaits touristiques.

En revanche, le Client ne peut pas céder son ou ses contrats d'assurance. De plus, en cas de transport aérien si le billet est émis, il ne sera ni échangeable, ni remboursable, par les compagnies aériennes et dès lors, la cession du contrat de voyage pourra être assimilable à une annulation générant les frais prévus aux présentes Conditions Particulières de Vente.

## POLITIQUE COMMERCIALE

**Promotions :** À certaines dates, nous pouvons être amenés à proposer des promotions. Nous informons notre clientèle que celles-ci n'ont aucun effet rétroactif par rapport aux clients déjà inscrits ayant payé un prix différent. Ceux-ci ne pourront prétendre à aucun remboursement de la différence de prix.

**Données personnelles :** Les informations recueillies dans les bulletins d'inscription ou d'adhésion d'ATC Routes du Monde ne seront utilisées qu'à des fins de gestion et ne feront l'objet de communications extérieures que pour satisfaire des obligations légales, réglementaires ou conventionnelles. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) consultables dans les mentions légales de notre site internet ou sur simple demande.

**Photos :** Les photos présentes dans nos publications « papier » ou dématérialisées peuvent

montrer des lieux qui ne figurent pas dans les programmes et qui constituent des illustrations représentatives des pays visités. Par conséquent, ces images ne constituent en rien des éléments contractuels.

## CONDITIONS SPÉCIFIQUES AUX VILLAGES DE VACANCES, GÎTES, CAMPINGS ATC ROUTES DU MONDE

Les présentes conditions spécifiques à nos villages de vacances, gîtes et campings d'ATC Routes du Monde s'appliquent par dérogation aux Conditions Particulières de Vente ci-dessus sur les points suivants :

### Conditions d'accueil

**Arrivées et départs :** Les séjours ont une durée habituelle d'une semaine débutant, en principe, le samedi.

Toutefois, il est possible, sous réserve d'un accord préalable de notre part :

-d'effectuer un séjour d'une durée supérieure ou inférieure à une semaine.

-d'arriver et de partir un autre jour que le samedi.

Sauf ces cas particuliers, quelle que soit la formule de séjour (pension complète, demi-pension ou location) :

-les arrivées s'effectuent entre 16 heures et 19 heures le samedi.

-les départs ont lieu à 9 heures le samedi suivant.

En pension ou en demi-pension, la première prestation est le dîner du jour d'arrivée, la dernière le petit déjeuner du jour de départ (sauf mentions contraires, les boissons ne sont pas comprises). En demi-pension, seul le petit déjeuner et le repas du soir sont compris.

Les hébergements sont attribués en fonction des disponibilités. En aucun cas l'ATC Routes du Monde ne peut vous garantir un logement spécifique. Toutefois, l'ATC Routes du Monde tentera de donner satisfaction à ses adhérents chaque fois que cela sera possible.

Les draps et les serviettes de toilette sont fournis dans toutes nos établissements en formule pension complète, demi-pension ; mais pas en location (service de location payant), sauf cas particulier.

Toute personne se présentant sur un lieu de séjour sans avoir au préalable réglé son solde devra le régler à l'arrivée. En cas de refus, elle pourra se voir refuser l'accès à l'établissement.

Toute prolongation de séjour, quel qu'en soit le motif, entraînera une facturation correspondante, selon les conditions tarifaires en vigueur à la date concernée

**Règlement intérieur :** Un règlement intérieur est affiché dans chaque établissement. Le vacancier doit en prendre connaissance et le respecter.

**Piscine :** l'accès des enfants à la piscine ne peut se faire qu'avec l'accompagnement des parents et sous leur responsabilité. Nos piscines ne sont pas surveillées.

**Animaux :** Sauf exceptions précisées dans le descriptif de l'établissement, les animaux, quel qu'ils soient, ne sont acceptés dans aucun de nos établissements. Dans le cas de non-respect de ces règles et/ou de refus du paiement forfaitaire, nous attirons l'attention des adhérents sur les risques de se voir interdire l'accès de l'établissement. En tout état de cause, seuls les animaux de compagnie sont acceptés (chiens de défense exclus) et à jour de leurs vaccinations.

**Taxe de séjour :** Elle est collectée pour le compte des municipalités qui en fixent le montant, n'est pas incluse dans nos tarifs, mais précisée dans le contrat, et à régler sur place. Elle peut changer à tout moment, sur décision de la collectivité.

Les équipes sont disponibles au cours du séjour pour répondre aux doléances, résoudre les éventuels dysfonctionnements constatés et permettre de profiter pleinement du séjour.

### Aides

**Les Aides des CAF :** Certains établissements sont agréés VACAF et sont indiqués dans la brochure. L'utilisation VACAF est soumise à l'acceptation de la prise en charge de la CAF. En cas de refus, il est de la responsabilité de l'allocataire de régler l'intégralité de son séjour. Dans tous les cas, il appartient au bénéficiaire de régler le montant de l'acompte initial dû, quel que soit le montant de l'aide.

**Annulation du fait du client :** Il sera obligatoirement retenu pour chaque participant inscrit les frais suivants :

- 30 € jusqu'à 91 jours du départ

- 10 % de 90 à 45 jours du départ

- 25% de 44 à 30 jours du départ

- 50% de 29 à 08 jours du départ

- 90% de 07 à 03 jours du départ

- 100% à moins de 03 jours du départ

Des conditions spécifiques sont applicables pour les réservations en "groupe".

Pour être dispensé de ces frais, il est possible de souscrire une Assurance Annulation, Interruption de séjour, auprès d'AREAS et dénommée KIT COVER ; tel que présenté au paragraphe ci-dessus « modifications ou annulation ». Son coût s'élève à 4.5% du prix total du séjour pour le dossier de réservation, avec un minimum de 10€.

Cette formule prémunit contre la perte que constitue une annulation d'inscription, dans le cas des séjours dans les établissements de l'ATC Routes du Monde. Pour les autres établissements, il sera proposé une assurance individuelle optionnelle.

## RÉCLAMATIONS

Toute réclamation après le séjour devra faire l'objet d'un courrier adressé, par lettre recommandée, avec avis de réception, à notre adresse, dans un délai de 15 jours après la fin du séjour. Il est nécessaire de spécifier, dans le courrier le numéro de la réservation, les lieux et dates du séjour et de joindre à tous justificatifs utiles à l'étude du dossier.

Si le client estime qu'il n'a pas reçu de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, il dispose de la faculté de recourir à la procédure de médiation dont les modalités de saisine sont accessibles auprès du Médiateur du Tourisme et des Voyages - MTV - BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17 ainsi que sur son site Internet : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel).

## MODIFICATION. ANNULATION. CESSION

Pour ce voyage, les conditions de vente de notre partenaire se substituent à celles de l'ATC, notamment en ce qui concerne les frais d'annulation.

Toute annulation partielle ou totale faite par le voyageur entraînera des frais qui seront établis selon le barème suivant : L'annulation à plus de 30 jours avant le départ entraîne une retenue de 390€ par personne à titre de constitution du dossier.

Annulation entre 30 jours et 21 jours avant la date de départ : 60% du montant du voyage TTC

Annulation entre 20 jours et 15 jours avant la date de départ : 80% du montant du voyage TTC

Annulation entre 14 jours et 0 jours avant la date de départ : 100% du montant du voyage.